

# Liste des documents à fournir pour un PACS

1. **La Déclaration Conjointe d'un PACS** complétée et signée par les deux partenaires  
(Formulaire réf. CERFA n° 15725\*02 – comprenant les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune).
2. **La Convention-type de PACS** dûment complétée par les partenaires en un seul exemplaire  
(soit la convention type réf. CERFA n° 15726\*02, soit une convention spécifique rédigée par les deux partenaires)  
Cette convention vous sera restituée après son enregistrement.
3. Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité
4. Acte de Naissance datant de moins de 3 mois
5. Justificatif de Domicile

**Pour votre information Notice Explicative jointe (réf. CERFA n° 52176\*02) si vous êtes étranger né à l'étranger se reporter à cette circulaire pour la liste des pièces complémentaires à fournir.**



## Vos coordonnées :

Nom – Prénom .....



Votre mail.....@.....

**Et**

Nom – Prénom .....



Votre mail.....@.....

***Vous devez prendre contact avec notre Service État Civil afin d'obtenir un rendez-vous pour le dépôt et la signature de votre PACS.***

***La présence des deux futurs Pacsés pour l'enregistrement de leur convention est obligatoire.***

[affaires.generales@perigny-sur-verres.org](mailto:affaires.generales@perigny-sur-verres.org)

***vosre interlocutrice : Mme DACHEUX BARDOT – tél. 01 45 98 90 45***